

OPTIMIZ 8%

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FONDS COMMUN DE PLACEMENT
SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION
LYXOR ASSET MANAGEMENT
DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE

NOTICE D'INFORMATION
FCP CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES
CODE SICOVAM : 97 806

ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
LYXOR ASSET MANAGEMENT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
BARBIER FRINAULT & AUTRES
COMPARTIMENT : NON
NOURRICIER : NON

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

CLASSIFICATION

Diversifié.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir au porteur les six premières années, et pour chaque part détenue un revenu de 8% de la Valeur Liquidative de Référence, tout en bénéficiant le 18 décembre 2007, de la performance moyenne de quatre actions d'un panier initialement composé de 24 actions internationales mais dont (i) les 10 actions ayant connu les moins bonnes performances au cours des 5 premiers trimestres ont été retirées et (ii) les 10 actions ayant connu les meilleures performances ont été retirées à la Date de Constatation Finale (telle que définie ci-après).

Les 24 Actions composant initialement le Panier (tels que défini ci-dessous) sont les suivantes :

Dénomination	Secteur	Code Reuter	Pays	Bourse
ABN Amro	Banque	AAH.AS	Pays-Bas	Amsterdam
Alcatel	Télécoms	CGEP.PA	France	Paris
American Express	Banque	AXP.N	Etats-Unis	NYSE
Bayer	Chimie	BAYG.DE	Allemagne	Francfort
Canon	Electronique	7751.T	Japon	Tokyo
Chevron	Pétrole	CHV.N	Etats-Unis	NYSE
Du Pont de Nemours	Chimie	DD.N	Etats-Unis	NYSE
Ford	Automobile	F.N	Etats-Unis	NYSE
Intel	Electronique	INTC.O	Etats-Unis	Nasdaq
Lagardère	Communication	LAGA.PA	France	Paris
Lloyds TSB	Assurance	LLOY.L	Royaume-Uni	Londres
Motorola	Télécoms	MOT.N	Etats-Unis	NYSE
Philips	Electronique	PHG.AS	Pays-Bas	Amsterdam
Procter & Gamble	Alimentation	PG.N	Etats-Unis	NYSE
Prudential	Assurance	PRU.L	Royaume-Uni	Londres
Renault	Automobile	RENA.PA	France	Paris
SAP AG	Informatique	SAPG.DE	Allemagne	Francfort
Sony	Electronique	6758.T	Japon	Tokyo
Thomson-CSF	Electronique	TCFP.PA	France	Paris
Total Fina Elf	Pétrole	TOTF.PA	France	Paris
Toyota Motor	Automobile	7203.T	Japon	Tokyo
Vodafone	Télécoms	VOD.L	Royaume-Uni	Londres
Wal-Mart	Distribution	WMT.N	Etats-Unis	NYSE
Yamanouchi	Pharmaceutique	4503.T	Japon	Tokyo

Risque de change : Non.

Au cours de la période de souscription comprise entre le 1er octobre 2001 et le 17 décembre 2001, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.

A compter du 19 décembre 2007 inclus et jusqu'au 18 décembre 2009 inclus, la valeur liquidative du FCP progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.

ENGAGEMENT DE LA SOCIETE GENERALE

La Société Générale s'engage à ce que chaque porteur (quelle que soit la date de souscription de ses parts) demandant le rachat de ses parts sur la base de la valeur liquidative du 18 décembre 2007 bénéficie d'une valeur liquidative de rachat égale à la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) multipliée par la Performance Finale du Panier (ci-après la « Valeur Liquidative de Rachat »). La Valeur Liquidative de Rachat pourra être inférieure à la Valeur Liquidative de Référence.

- La Performance Finale du Panier est égale à la moyenne arithmétique des Evolutions à la Date de Constatation Finale des quatre Actions Finales du Panier (telle que définie ci-dessous).

Les quatre Actions Finales du Panier sont déterminées à la Date de Constatation Finale de la façon suivante :

- A chacune des 5 Dates de Constatations Trimestrielles, les deux Actions ayant réalisé les moins bonnes Evolutions à chacune de ces dates sont retirées du Panier. A la fin de cette période, le Panier n'est donc plus composé que des 14 Actions non exclues du Panier lors de ces 5 Dates de Constatations Trimestrielles.

- A la Date de Constatation Finale, sur les 14 Actions restantes composant le Panier, les 10 Actions ayant réalisé les meilleures Evolutions sont retirées du Panier.
- Les 4 Actions restantes constituent les 4 Actions Finales du Panier pour le calcul de la Performance Finale du Panier.

Avec :

- Valeur Liquidative de Référence : la plus haute valeur liquidative constatée entre le 1er octobre 2001 et le 17 décembre 2001 inclus (hors commission de souscription) ;
- Panier signifie un panier équilibré composé initialement de 24 Actions de la liste ci-dessus, puis, modifié comme décrit ci-dessus ;
- Evolution d'une Action : signifie pour une Action du Panier et pour une Date de Constatation Trimestrielle ou la Date de Constatation Finale, le rapport entre (i) son cours de clôture à cette date et (ii) son Cours Initial.
- Dates de Constatations Trimestrielles : signifie, pour une Action du Panier le 18 mars 2002, 18 juin 2002, 18 septembre 2002, 18 décembre 2002, 18 mars 2003. Si, pour une Action du Panier, l'un de ces jours n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant ;
- Date de Constatation Finale : 14 décembre 2007 ;
- Cours Initial : signifie pour une Action du Panier, son cours de clôture sur la bourse y afférent constaté le 18 décembre 2001 ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant ;
- Jour de Bourse : signifie, pour chaque Action, tout jour où la bourse sur laquelle l'Action est cotée, est ouverte et en fonctionnement régulier ;
- Action : signifie une action figurant dans le Panier.

Exemple chiffré :

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

On enlève les deux moins bonnes Actions à chaque Date de Constatation Trimestrielle On enlève les 10 meilleures Actions à la Date de Constatation Finale

	18-mars-02	18-Juin-02	18-sept-02	18-déc-02	18-mars-03	14-déc-07
Action 1	112%	124%	136%	148%	160%	175%
Action 2	111%	122%	133%	144%	155%	169%
Action 3	110%	120%	130%	140%	150%	163%
Action 4	109%	118%	127%	136%	145%	157%
Action 5	108%	116%	124%	132%	140%	151%
Action 6	107%	114%	121%	128%	135%	145%
Action 7	106%	112%	118%	124%	130%	139%
Action 8	105%	110%	115%	120%	125%	133%
Action 9	104%	108%	112%	116%	120%	127%
Action 10	103%	106%	109%	112%	115%	121%
Action 11	102%	104%	106%	108%	110%	115.00%
Action 12	101%	102%	103%	104%	105%	109.00%
Action 13	100%	100%	100%	100%	100%	103.00%
Action 14	99%	98%	97%	96%	95%	97.00%
Action 15	98%	96%	94%	92%	90%	91%
Action 16	97%	94%	91%	88%	85%	85%
Action 17	96%	92%	88%	84%	80%	79%
Action 18	95%	90%	85%	80%	75%	73%
Action 19	94%	88%	82%	76%	70%	67%
Action 20	93%	86%	79%	72%	65%	61%
Action 21	92%	84%	76%	68%	60%	55%
Action 22	91%	82%	73%	64%	55%	49%
Action 23	90%	80%	70%	60%	50%	43%
Action 24	89%	78%	67%	56%	45%	37%

Dans cet exemple, les Actions Finales du Panier sont donc les actions n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14. La Performance Finale du Panier est donc égale à :

$$\frac{1}{4} \times (115\% + 109\% + 103\% + 97\%) = 106\%.$$

Un investisseur qui a donc investi initialement 100 Euros, a reçu chaque année un revenu égal à 8 Euros, et reçoit le 18 décembre 2007 un remboursement égal à 106 Euros.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP gère, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers français ou des pays de l'OCDE : actions et autres titres de capital, obligations ainsi que leurs produits dérivés.

Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, zones géographiques, taux, indices, actions, titres ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de l'engagement ci-dessous. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP. Dans ce cadre, le FCP pourra également prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille au risque de devises.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions, prêts et emprunts de titres.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur les points suivants :

(i) une action du Panier ("l'Action") pourra être remplacée, par la Société de Gestion, par une autre action si l'un des événements suivants affectait l'Action :

- offre publique d'achat ou offre publique d'échange sur l'Action ;
- fusion ou absorption de l'émetteur de l'Action avec ou par un tiers ;
- fusion ou absorption de l'émetteur de l'Action avec ou par l'émetteur d'une autre action comprise dans le Panier ;
- scission de l'émetteur de l'Action donnant lieu à la création d'actions nouvelles ;
- prise de participation supérieure à 20 % dans le capital de l'émetteur de l'Action par l'émetteur d'une autre action du Panier ;
- interruption définitive de la cotation de l'Action sur la bourse considérée (autre que dans le cas de liquidation défini ci-dessous), changement de compartiment de la cotation ou transfert de la cotation de l'Action sur une autre bourse (sauf si le mode de publication de son cours résultant du changement ou du transfert est reconnu comme étant satisfaisant par l'autorité de tutelle du FCP) ;
- nationalisation de l'émetteur de l'Action ;
- tout autre événement de même nature pouvant entraîner des effets similaires, si l'un de ces événements survient à ou avant le 18 décembre 2007.

(ii) une Action ne pourra être remplacée, par la Société de Gestion, que par :

- une action cotée en bourse à laquelle a droit le titulaire d'une Action en conséquence de la survenance d'un des événements ci-dessus, ou
- une action qui (a) ne fait pas partie du Panier, et (b) appartient au même secteur d'activité économique que l'Action qui est remplacée, ou dont l'émetteur a une qualité de crédit équivalente à celle de l'émetteur de l'Action qui est remplacée, et (c) fait l'objet d'un marché large et liquide et dont le mode de publication du cours est reconnu comme étant satisfaisant par l'autorité de tutelle du FCP.

(iii) la liquidation de l'émetteur de l'Action donnera lieu à la prise en compte d'une valeur de marché de l'Action qui pourra entraîner une évolution négative de ladite Action.

(iv) les porteurs de parts du FCP seront informés du remplacement d'une Action par une autre action selon les modalités suivantes :

- affichage au siège social de la Société de Gestion; et
- information particulière par la Société de Gestion ou la personne assurant la commercialisation des parts du FCP.

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 6 ans.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES : Offert au public (personnes physiques et personnes morales).

DOMINANTE FISCALE : Le FCP peut servir de support de contrat en assurance-vie.

AFFECTATION DES RESULTATS : La Société de Gestion se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

Toutefois, le FCP distribuera, à tout porteur de parts du FCP le 18 décembre de chaque année et pour la dernière fois le 18 décembre 2007, un revenu égal à 8% de la Valeur Liquidative de Référence pour chaque part détenue. Si l'un de ces jours n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois d'avril. Première clôture le 30 avril 2002.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

100 EUR (soit la contre-valeur de 655.96 FRF).

PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Quotidienne à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés, avant 13h00 (heure de Paris) le jour ouvré à Paris précédant le jour de calcul de la valeur liquidative par LYXOR ASSET MANAGEMENT et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION :

Jusqu'au 17 décembre 2001 : 4.50% maximum de la valeur liquidative rétrocédable aux tiers.

A compter du 18 décembre 2001 : 4.50% maximum de la valeur liquidative rétrocédable aux tiers, dont 2.00% maximum acquis à Lyxor Asset Management.

COMMISSION DE RACHAT : 2.00% maximum de la valeur liquidative, dont 1.00% maximum acquis au FCP. Néant à compter du 18 décembre 2007.

FRAIS DE GESTION MAXIMUM : 1.50% T.T.C. de l'actif net imputé sur le compte de résultats du fonds.

LIBELLE DE LA DEVISE DE COMPTABILITE : EUR

Adresse de la Société de Gestion

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy - 92800 PUTEAUX

Adresse du Gestionnaire financier par délégation

LYXOR ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy - 92800 PUTEAUX

Adresse du dépositaire

SOCIETE GENERALE
29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Adresse des Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats

LYXOR ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy - 92800 PUTEAUX

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative : LYXOR ASSET MANAGEMENT, et les guichets des Etablissements domiciles des souscriptions et des rachats.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM : 31 août 2001

Date d'édition de la notice d'information : 24 septembre 2001